

**Mort au feuilleton du Projet de loi 56:  
Les écologistes espèrent le sujet définitivement clos**

**Montréal, 19 juin 2018** - Le Réseau québécois des groupes écologistes est heureux de constater que l'inéquitable projet de loi no 56 n'a pas été adopté à la clôture de la dernière session parlementaire avant les prochaines élections du Québec, ce qui le rend désormais caduc.

La question d'assujettir des groupes communautaires au registre des lobbyistes, proposé par ce projet de loi, a grandement et longuement été dénoncée par l'ensemble des secteurs communautaires pour, entre autres, les atteintes à la liberté d'expression et à la démocratie qu'il aurait engendrées.

En plus de fragiliser les organismes communautaires, déjà en situation précaire, l'assimilation des groupes au registre était en totale contradiction avec la *Politique gouvernementale sur l'action communautaire de 2001*, sur laquelle s'appuient les relations entre l'appareil gouvernemental et les organismes depuis plus de 15 ans.

Il s'agit donc d'une belle victoire, attendue depuis longtemps, par l'ensemble des groupes d'action communautaire. Merci à celles et ceux qui y ont contribué!

Espérons toutefois que le sujet soit désormais définitivement clos et qu'il ne soit pas encore une fois remis au feuilleton de l'Assemblée Nationale, afin que les groupes, le gouvernement et la société civile n'aient plus à dépenser temps et énergie sur cette question maintes fois abandonnée et malheureusement trop souvent ramenée à l'ordre du jour.

-30-

**Anipier Maheu**, coordonnatrice des communications et de la vie associative  
Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) 514-587-8194